



PRÉFET DU RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 13 août 2021

LUNDI 16 AOÛT : ENTRÉE EN VIGUEUR DE NOUVELLES MESURES DE FREINAGE

À l'issue du Conseil de défense sanitaire qui s'est tenu le 11 août 2021, le Gouvernement a annoncé que le « pass sanitaire » sera étendu aux grands centres commerciaux des territoires où le virus circule activement.

Conformément à cette annonce et au regard de l'évolution de la situation épidémique – taux d'incidence proche de 310/100 000 habitants dans le Rhône et la métropole de Lyon – le préfet a pris un **arrêté préfectoral instituant deux mesures applicables dès lundi 16 août 2021** :

OBLIGATION DU PORT DU MASQUE

Afin de maintenir un haut niveau de vigilance, le port du masque reste obligatoire dans le département du Rhône et la métropole de Lyon pour les personnes âgées de 11 ans et plus dans les lieux et situations suivants :

À l'intérieur de tous les établissements recevant du public, avec ou sans « pass sanitaire », sauf rares exceptions précisées dans le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié.

À l'extérieur des lieux qui ne permettent pas d'observer une distanciation physique :

- dans un rayon de 50 mètres aux abords des écoles, aux horaires d'arrivée et de départ des élèves, des gares ferroviaires et routières, des espaces extérieurs des centres commerciaux, des lieux de culte au moment des offices et des cérémonies ;
- dans tout rassemblement, manifestation, réunion ou activité organisés sur la voie publique ;
- dans les lieux de festivals et de spectacles ;
- dans les marchés, brocantes et ventes au déballage ;
- dans les files d'attente ;

« PASS SANITAIRE » DANS LES CENTRES COMMERCIAUX

La présentation d'un « pass sanitaire » est rendue obligatoire pour les personnes majeures souhaitant accéder aux grands magasins et centres commerciaux listés ci-après :

- | | |
|--|---|
| - Caluire : Auchan | - Saint-Genis-Laval : St Genis 2 |
| - Écully : Grand Ouest | - Saint-Priest : Porte des Alpes |
| - Givors : 2 Vallées | - Vaulx-en-Velin : 7 chemins et Carré de Soie |
| - Lyon 2 : Confluence | - Vénissieux : Carrefour et Ikéa |
| - Lyon 3 : Part Dieu (<i>l'accès métro sera fermé</i>) | - Villefranche-sur-Saône : Géant Casino |

Le préfet appelle de nouveau à la responsabilité de chacun pour le maintien de la vigilance individuelle et collective face à l'épidémie. Le respect des gestes barrières demeure essentiel. La vaccination de la population doit se poursuivre. Pour rappel, cette dernière est possible pour toutes les personnes âgées de 12 ans et plus.

**Cabinet du préfet de la région
Auvergne-Rhône-Alpes**

Benoît GAILLET

Préfecture du Rhône – 69003 Lyon Cedex 03
Standard : 04.72.61.61.61 – <http://www.rhone.gouv.fr>



@prefetrhone



Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes



prefet_69